

# Trousseau – Groupe Mae Jemison

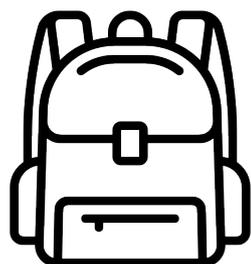
A toutes les activités - l'uniforme complet :



Chemise safran avec les insignes bien cousus
Pantalon ou short bleu marine (éviter les jeans)
Foulard de groupe roulé et noué
Paire de chaussures de marche imperméables
Chapeau 4 bosses pour les éclaireuse.eur.s (optionnel)
Pull ou polaire bleu marine, ou pull de la FEE
Ton carnet de progression « Mieux » ou « Etapes »
Foulard de Meute ou de Patrouille



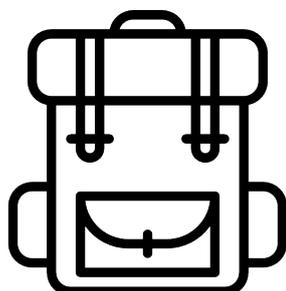
A toutes les sorties – un petit sac à dos dans lequel tu glisses :



Un pique-nique et un goûter ( <b>Préférer les emballages réutilisables au papier alu ou plastique</b> )
Une cape de pluie
Une casquette, un chapeau ou un foulard ( <b>Ce n'est pas ton foulard de groupe</b> )
Un carnet et de quoi écrire
Un opinel de taille adaptée (N°6 pour les loups et N°7 pour les éclés) <b>Pas de cran d'arrêt ou de couteau suisse</b>
Des mouchoirs
Ton petit carnet de chants (ou un carnet vierge pour en débiter un)



A tous les week-ends – un sac de randonnée (60 L max pour les loups, 75L max pour les éclés) :



Un duvet chaud type sarcophage ( <b>attention les duvets de salon rectangulaires ne tiennent pas chaud</b> )
Un tapis de sol
Un pyjama
2 slips, caleçons ou culottes de rechange
2 paires de chaussettes de rechange
2 T-shirts de rechange
1 pantalon de jeux (éviter les jeans)
1 pull chaud
1 poncho pour la veillée
Une lampe de poche ou lampe frontale (à piles de préférence)
Un set de vaisselle complet (Gamelle, couverts, quart) dans un sac en toile
Une trousse de toilette dans laquelle il y a : dentifrice, brosse à dents (manuelle), gant de toilette, savon, papier toilette.
<b>Pour les éclaireuse.eurs (vu avec leur chef de Patrouille)</b>
La pharmacie de sa patrouille
Le staff de sa patrouille

Si les jeunes prennent des médicaments, ils doivent être remis en main propre à un responsable dans une trousse au nom de l'enfant avec l'ordonnance au lieu de rdv. Tous les produits, même les plus courants ou « doux » (paracétamol, huiles essentielles, homéopathie,...) doivent être prescrits par un médecin !